



Fiche d'inscription au Hockey Club Stéphanois

Et demande de licence FFH SAISON 2024 / 2025

N° Licence : (réservé au club)

Choix de la licence demandée :

U : Compétition gazon Compétition salle Loisir Entraîneur FFH Arbitre FFH
 Licence unique pour U8/U10. Service (Chef d'équipe- Délégué- Dirigeant – bénévole)

Rappel : U8 nés en 2017 et après – U10 nés en 2015 et 2016 – U12 nés en 2013 et 2014 -- U14 nés en 2011 et 2012 – U16 nés en 2009 et 2010 – U19 nés en 2006 , 2007 et 2008 – Catégorie +19 ans nés de 1990 à 2005 -- Catégorie +35 ans nés en 1989 et avant --

TOUS les renseignements sont **OBLIGATOIRES** pour obtenir une licence FFH et adhérer au HCS :

Nom & prénom de l'adhérent :

Parent ou représentant légal (si l'adhérent est mineur) :

Date de naissance de l'adhérent : ... / ... / Age :ans.

Commune de naissance et code du département :

Si né(e) à l'étranger : Pays et ville de naissance :

Nationalité :

Adresse de l'adhérent :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile de l'adhérent : *Portable de l'adhérent :*

Portable père : *Portable mère :*

E mail de l'adhérent : (**Recommandé**, avec adresse valide)

E mail parents (ou RL) : (**Obligatoire si adhérent mineur**, avec adresse valide)

Ecole ou établissement fréquenté : Classe ou niveau :

CONTROLE MEDICAL (TOUTES LICENCES SAUF « SERVICE »)

POUR LES PERSONNES MINEURES

Suite au décret 2021-564 du 7 mai 2021, **le Certificat Médical pour un licencié mineur n'est plus obligatoire.** Ce dernier devra remplir un auto-questionnaire de santé (QS mineur)..... Et le club devra faire **remplir et signer une attestation** au représentant légal du licencié mineur, **certifiant que les réponses au questionnaire de santé sont négatives pour l'intégralité des rubriques.**

En cas d'une réponse positive, le mineur (...sa famille) devra fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey, exclusivement sur le modèle officiel FFH

ATTENTION : les demandes de SURCLASSEMENT nécessitent obligatoirement un CM modèle officiel FFH

La saisie de la licence ne sera possible qu'avec l'attestation QS pour mineurs dûment remplie et signée par le représentant légal ou le CM si nécessaire.

-- Voir en annexe et PJ, l'imprimé « QS public mineur » et l'attestation à retourner pour l'inscription ou le CM modèle Hockey--

PERSONNES MAJEURES

Le demandeur atteste avoir produit un CM conforme à l'article 5 du règlement médical de la FFH (validité : 3 ans) :

DATE du DERNIER CM :

ET

(Dans le cas de la validité triennale du CM)

ATTESTE AVOIR REPONDU AU QS SPORT « public majeur »

-document confidentiel à conserver par l'adhérent –

ET

ATTESTE QUE CHACUNE DES RUBRIQUES DU QS A DONNE LIEU A UNE REPONSE NEGATIVE,

A DEFAUT

IL DEVRA FOURNIR UN NOUVEAU CM

Voir en PJ les imprimés QS majeur et CM

CONTRÔLE D'HONORABILITE (Nouveau depuis saison 2019/2020)

Obligatoire pour dirigeants du HCS, entraîneurs licenciés (majeurs et mineurs) et bénévoles licenciés.

- **Civilité et Nom de naissance :** (il s'agit du nom de famille qui figure sur l'acte de naissance)
- **Prénom(s) :** (il s'agit du premier prénom qui figure sur l'acte de naissance et sur les documents d'identité)
- **Date de naissance et Lieu de naissance :** né(e) le à dpt :

Ces personnes peuvent, en toute connaissance de ce dispositif :

-> **Accepter de faire l'objet du contrôle automatisé et continuer leur fonction**

-> **Refuser de faire l'objet du contrôle automatisé et mentionner leur intention de quitter leur fonction d'éducateur ou de dirigeant**

J'ai compris et j'accepte ce contrôle (éducateur et/ou dirigeant).

Je n'accepte pas ce contrôle et renonce à mes fonctions d'éducateur et/ou de dirigeant.

Je ne suis pas éducateur ni dirigeant et ne suis donc pas concerné par ce contrôle

Signature :

POUR LES PARENTS OU ADHERENTS MAJEURS CHAUFFEURS BENEVOLES

J'atteste sur l'honneur être en possession d'un permis de conduire valide et atteste que mon véhicule est à jour du Contrôle Technique. J'ai pris connaissance que les apprentis chauffeurs ne peuvent pas transporter des joueurs mineurs avec le permis probatoire. La durée d'ancienneté de permis requise est de 3ans ou 2ans selon les modalités d'obtention

SIGNATURE SUR L'HONNEUR OBLIGATOIRE :

INFORMATIONS ASSURANCE

Votre licence comprend une garantie **Responsabilité Civile obligatoire et Assistance**, dont vous trouverez les détails dans les notices d'information téléchargeables en accès libre sur le site internet de la F.F.H. : www.ffhockey.org, rubrique « Assurance » (ou sur le site du HCS : <https://hockeyclubstephanois.sportsregions.fr/>).

De plus Le soussigné (ou son représentant légal) déclare :

1/ avoir pris connaissance de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;

2/ avoir pris connaissance des notices d'informations afférentes aux garanties d'assurances « Individuelle Accident » attachées à la licence F.F. HOCKEY, et notamment des dispositions relatives aux garanties de base incluses dans la licence.

3/ Par ailleurs, j'ai bien noté qu'il est possible de souscrire, à titre individuel et personnel, une option complémentaire 1 ou 2 selon les modalités indiquées sur le site internet de la F.F.H en libre consultation.

EtLe soussigné (ou son représentant légal) déclare prendre connaissance que :

LE CLUB HCS SOUSCRIT POUR LUI (inclus avec l'adhésion au club)

la garantie de base Individuelle Accident (coût de 1,46€), MMA IARD n°127.114.739

Pour plus de renseignements : consulter le site FFH et son « Guide licence 2024/2025 »

AUTORISATIONS PARENTALES (POUR LES MINEURS)..... ET DROIT A L'IMAGE :

Je soussigné(e) :

Père, Mère, Tuteur/Tutrice exerçant de plein droit l'autorité parentale sur l'enfant :

l'autorise :

- à participer aux activités du Hockey Club Stéphanois durant la saison 2024/2025 avec l'obligation de porter ses protège-tibias et protège-dents aux entrainements et aux matches.
- à se déplacer dans le cadre des activités du club (transports collectifs et/ou individuels exécutés par des parents ou responsables bénévoles du club)

- **Autorise les responsables du Hockey Club Stéphanois à prendre, en cas d'accident sérieux, toutes les décisions d'ordre médical, en lieu et place de ma propre décision, s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu.**

- **Autorise le Hockey Club Stéphanois à utiliser mon image/l'image de mon enfant (photos, vidéos) dans les supports du club. La délivrance de la licence FFH permet à la FFH d'utiliser mon image/l'image de mon enfant (photos, vidéos) pour le développement et la promotion du hockey.....Cependant....**

LOI DU 6 JUILLET 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Conformément à cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la F.F.H. par e-mail à ffh@ffhockey.org.

Si ne vous souhaitez pas que vos données soient utilisées par les partenaires de la F.F.H.

à des fins de prospection commerciale, Veuillez cocher la case ci-contre

Je déclare exacts les renseignements fournis sur cette fiche d'inscription ,DANS TOUS LES CADRES.

Signature(s) du représentant légal ou de l'adhérent majeur et éventuellement de l'adhérent mineur:

(Précédée(s) du nom, prénom, date et mention manuscrite « lu et approuvé »)

Mention :

Nom : **Prénom :** **Date :**



DOCUMENTS A FOURNIR PREMIERE INSCRIPTION ET RENOUELEMENT

-Pour les **MINEURS** : L'**ATTESTATION** de remplissage du QS « public mineur » **OU** le **CERTIFICAT MEDICAL** « modèle FFH » **ET** l'imprimé « **Autorisation de prélèvement pour contrôle anti dopage** ».

-Pour les **MAJEURS** : imprimé signé **QS majeur** **OU** **CM** modèle **FFH OBLIGATOIRE** .

ET

+ **1photo d'identité**...possibilité de l'envoyer en JPEG sur hstephanois@yahoo.fr (SEULEMENT SI PREMIERE INSCRIPTION)

+ **1 règlement** de 115€ pour licence **LOISIR** ou la licence « **JEUNE HOCKEYEUR** » (licence unique gazon + salle.)

OU 1 règlement de 120€ pour compétition en , U12---140€ compétition U14, U16 et U19.(licences couplées gazon et salle obligatoires)

OU 1 règlement de 150€ pour les +19ans et seniors (licences couplées) -60€ pour entraîneurs HCS et 50€ « service »

Par chèque **ou virement IDENTIFIE** **ou CARTE BANCAIRE**

,réduction éventuelle :30€ carte « Pass'Région » déduite (fournir photo recto de la carte + CODE SECRET PERSONNEL)

OU dispositif d'aide de la CAF dit « **PASS'SPORT** » réduction 50€ en fournissant **CODE DONNE PAR** la CAF.

cumulables